

**VILLE
DE
MOULINS-LÈS-METZ**

SEANCE DU VINGT-CINQ MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ à 20 H 00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean BAUCHEZ, Maire.

Département
de la Moselle

Arrondissement
de METZ

Nombre des Membres
du Conseil Municipal
élus : 29

Nombre des Membres
en fonction : 29

Nombre des Membres
qui ont assisté à
la séance : 19

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de votants : 20

Convoqués le :
18/03/2025

Etaient présents : Madame Claudie FUZEWSKI, Monsieur Marc PINAULT, Madame Bernadette LAPAQUE, Madame Armelle CHAMPLON, Monsieur Hervé BOURGUIGNON, Madame Maryse GLEMET, Monsieur Romuald DUDA, Adjointes au Maire.

Monsieur Jean-Yves BEGUE, Madame Monique SCHALLER, Madame Dominique LANCERON, Madame Pascale HOLLE, Madame Valérie BOHR, Monsieur Michel SCHALLER, Monsieur Michel LUTZ, Madame Nadège DRISSI, Monsieur Laurent PERRIN, Madame Michelle WIBRATTE, Monsieur Yann MAUCOURT, Conseillers Municipaux.

Etaient absents : Monsieur Léo KANNY, Madame Jeannine BILLOTTE, Monsieur Frédéric RENAUDAT, Madame Virginie GELLENONCOURT, Monsieur Farès CHABI, Madame Vanessa CARRARA, Monsieur Clément CONROUX.

Etaient excusés : Monsieur Francis GUEHERY, Monsieur Michel LEICK.

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Rachel NICOLAS, Conseillère Municipale, ayant donné pouvoir à Monsieur Claudie FUZEWSKI

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas POIRIER

=====

**POINT 2025-07- Affectation définitive du résultat de fonctionnement 2024 –
Budget Principal**

Rapporteur : Hervé BOURGUIGNON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'instruction budgétaire comptable M57,
VU le compte administratif 2024 dressé par Monsieur le Maire de la ville de Moulins-lès-Metz,

CONSIDERANT

que le résultat de fonctionnement est affecté :

- en priorité à la couverture du besoin de financement dégagé à la section d'investissement

et

- le solde en tout ou partie, au financement de la section d'investissement ou en report à la section de fonctionnement.

VU le résultat de la section d'investissement faisant apparaître, au 31 décembre 2024, un solde négatif de **736 809,02 €** après réincorporation des restes à réaliser et à reporter sur l'exercice 2025,

VU le résultat de la section de fonctionnement faisant apparaître un résultat cumulé, au 31 décembre 2024, excédentaire de **2 544 779,06 €**,

Vu l'avis favorable de la commission des Finances du 18 mars 2025

Compte tenu que la section d'investissement présente un besoin de financement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE de prendre l'excédent de fonctionnement 2024 comme suit :

- en report en section de fonctionnement :	1 807 970,04 €
- en réserve en section d'investissement :	736 809,02 €

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Approuvé à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CONFORME
MOULINS-LES-METZ, le 25/03/2025

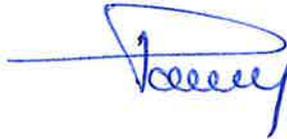
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-215704875-20250325-2025-07DCM-DE

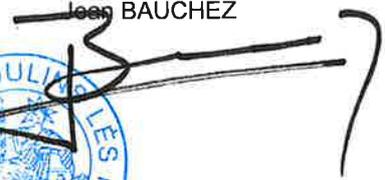
Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Le secrétaire de séance,
Nicolas POIRIER



Le Maire,
Jean BAUCHEZ



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. En outre, il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de **2 mois** à compter de la présente notification.